ROZOY FLASH

25 juillet 2013 N°129

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2013

La séance du Conseil Municipal du 12 juillet, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00 salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
- José FLUCHER,
- Jean-Marie THOUANT,
- Jean-Pierre GARD,
- Frédéric QUIGNON,
- Xavier BOULANDE,
- Sandrine CHARLIER,
- Jean-René DURTETTE, à partir de 21h20,
- Marie-Agnès MARCHAND,
- Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
- Claude MONARQUE, pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX,
- Jeany MAIZIERES, pouvoir à Sandrine CHARLIER,
- Roger ANDRE, pouvoir à Frédéric QUIGNON,
- Nathalie FLUCHER, pouvoir à José FLUCHER,
- Dominique LECLERCQ.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Renouvellement contrats CUI-CAE,
- Créations contrats CUI-CAE,
- Mise à disposition de personnel au SIEMPPR,
- Bibliothèque municipale,
- Vote de crédits,
- Ligne de trésorerie,
- Emprunts,
- Bilan d'activités 2012 USEDA,
- Travaux éclairage public,
- Demande de subvention départementale panneau de bois sculpté,
- Etude de stabilité Collégiale Saint-Laurent,
- Modification de la composition du Conseil Communautaire,
- Extension de la compétence tourisme à la Communauté de Communes,
- Intégration d'une parcelle dans le domaine public communal,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT CONTRATS CUI-CAE

Le Conseil Municipal décide de renouveler les contrats CUI-CAE, pour une durée de 8 mois, de Mme Claudine DUPONT à compter du 16 juillet et de Mme Bernadette FAGLAIN à compter du 1er septembre 2013.

CREATIONS CONTRATS CUI-CAE

Compte tenu de l'accord donné par Pôle Emploi pour le renouvellement des contrats de Mmes DUPONT et FAGLAIN, il n'est pas utile de créer de nouveaux contrats.
Un ou plusieurs postes pour les services techniques pourraient, en revanche, être créés après les vacances d'été.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SIEMPPR

M. José FLUCHER, 1er Adjoint, est autorisé à signer la convention à établir entre la commune et le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand pour la mise à disposition de Mme DUPONT à cette structure.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque, qui était jusqu'alors administrée par une association, sera désormais gérée en direct par la commune.
Sur proposition de Jean-Marie THOUANT et Xavier BOULANDE, une réunion aura lieu entre les bénévoles de la bibliothèque et la commission Culture afin d'établir un règlement intérieur en commun.
Ce point, nécessitant une étude plus approfondie, sera donc revu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

VOTE DE CREDITS

La loi de financement de la Sécurité Sociale impose d'affilier au régime général de la Sécurité Sociale les élus locaux dont le cumul des indemnités brutes dépasse 1 543 € par mois. Cette mesure, dont les effets n'ont été connus qu'en juin, impose donc un vote de crédits supplémentaires de 5 693,63 € au chapitre 6534.
Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter 1 200 € de crédits pour l'acquisition de 4 cinémomètres, 15 600 € pour des travaux de voirie, 2 050 € pour des dépenses d'éclairage public et 650 € pour l'acquisition de matériel.
Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des recettes nouvelles :

- 500 € de subvention cinémomètres supplémentaires
- 4 150 € de subvention voirie
- 2 987 € de subvention vitraux
- 4 693,67 € de recettes de taxe additionnelle en plus
- 2 761,08 € de mandats annulés
- 1 272,13 € de produits exceptionnels
- 600 € de ventes diverses (vente de matériel hôtel)
- 3 000 € de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Par ailleurs, des dépenses moins importantes que prévues pour le parking de la rue Charles de Gaulle (-3 000 €) et en matériel de voirie (-2 500 €) permettent d'équilibrer les recettes et les dépenses de ces décisions budgétaires modificatives.
D'autres votes de crédits sans incidence budgétaire sont votés de comptes à comptes, à la demande de la Perception.

LIGNE DE TRESORERIE

M. José FLUCHER expose à l'assemblée la nécessité d'une avance de trésorerie dans l'attente du versement de subventions importantes (accessibilité de la mairie, maison médicale …).
Il est donc décidé de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Agricole du Nord-est.

EMPRUNTS

M. le Maire rappelle que la commune n'a pas contracté d'emprunts en 2010, 2011 et 2012 et que, par ailleurs, deux emprunts seront achevés d'être remboursés en 2015 (annuité 11 224 €) et en 2016 (annuité 14 357 €).
Dans le cadre des travaux de la création d'une maison médicale, il est donc décidé de contracter auprès du Crédit Agricole du Nord-est un prêt de 210 000 € sur 15 ans, sachant qu'une bonne partie de l'annuité (environ 18 000 €) devrait être compensée par les loyers payés par les professionnels de santé qui intégreront les locaux de cette maison médicale.
Il est décidé également de contracter un autre prêt de 60 000 € sur 10 ans pour des travaux divers (annuité autour de 7 000 €) ainsi qu'un prêt "TVA" (avance de la TVA remboursée par l'Etat après 2 ans) de 70 000 €.

BILAN D'ACTIVITES 2012 USEDA

M. le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités annuel de l'Union des Secteurs d'Electricité de l'Aisne auquel adhère la commune. Ce rapport est consultable en mairie.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est décidé de procéder à l'éradication de 3 ballons fluorescents rues du Vieux Moulin, de Sedan et du Point du Jour.
Le coût total des travaux s'élève à 1 578,05 € HT dont une participation communale de 710,14 €.
D'autre part, le changement d'une lanterne vandalisée rue Pierre et Simone DIGUE, lors de la nuit du 1er mai, est accepté pour un montant de 1 322,13 € HT. Le responsable des faits étant connu, la commune sera remboursée.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE PANNEAU DE BOIS SCULPTE

Dans le cadre des travaux de fixation et mise en valeur d'un panneau en bois sculpté, représentant « Le Martyr de Saint-Quentin » (Collégiale Saint-Laurent, près des fonts baptismaux), le Conseil Municipal décide de solliciter la participation du Département à hauteur de 100% du montant H.T. des travaux évalués à 3 040.00 €, au titre du programme de sauvetage, restauration partielle et fixation des objets mobiliers.

ETUDE DE STABILITE COLLEGIALE SAINT-LAURENT

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la commission d'appel d'offres, réunie en date du 17 Juin 2013, retenant les entreprises désignées ci-dessous, pour exécuter l'étude complémentaire de stabilité sur la Collégiale SAINT-LAURENT pour un montant de 46 913.00 € H.T. (56 107.95 € T.T.C.).

Rapport de synthèse	V. BRUNELLE – ACMH	1 500.00 €
Analyse des matériaux	BPE	2 495.00 €
Instrumentation rapport	UBC	9 960.00 €
Etude de stabilité	UNANIME	20 800.00 €
Etude Géotechnique	FONDASOL	7 388.00 €
Géomètre	SCP MARTIN	€

INTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la parcelle AC 320, lieu-dit "Le Point du Jour", d'une contenance de ….. dans le domaine public (partie de trottoirs antenne Tulipe, rue Pierre et Simone DIGUE).

MODIFICATION DE LA COMPOSTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'alors, la composition du conseil communautaire des Portes de la Thiérache était fixée comme suit :
- communes de moins de 500 habitants : 1 délégué titulaire et 1 suppléant
- communes de plus de 500 habitants : 1 délégué titulaire supplémentaire par tranche de 500 habitants et 2 suppléants.

Lors des prochaines élections municipales de 2014, les conseillers communautaires seront, pour la première fois, désignés directement par les électeurs au suffrage universel. Dans cette perspective, la loi du 31 décembre 2012 prévoit une redéfinition de la composition des organes délibérants des structures intercommunales.

Dans le cadre d'un accord local, les conseils municipaux peuvent décider de la nouvelle composition du conseil communautaire. Cet accord doit faire l'objet d'une délibération à la majorité qualifiée de l'ensemble des conseils municipaux (2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population ou 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population) avant le 31 août 2013.
Faute de délibération à la majorité qualifiée, la nouvelle composition du conseil communautaire sera fixée par le préfet en septembre 2013.

A l'initiative du bureau communautaire, une proposition a été élaborée. Cette proposition a été amendée par le conseil communautaire du 29 mai 2013.

Elle correspond à une proposition intermédiaire entre la répartition actuelle et la solution qui serait imposée par le Préfet et vise à respecter au mieux la représentation de toutes les communes selon un critère démographique. Le principe **d'un délégué titulaire par tranche complète de 250 habitants** a ainsi été déterminé par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE la nouvelle répartition des délégués titulaires au sein du conseil communautaire des Portes de la Thiérache comme suit :
- 1 délégué titulaire par commune pour chaque tranche complète de 250 habitants

PREND ACTE que cette répartition porte le nombre de délégués titulaires formant le conseil communautaire à 42 membres selon la répartition suivante :

MONTCORNET	:	6 titulaires
ROZOY	:	4 titulaires
DIZY	:	3 titulaires
CHAOURSE	:	2 titulaires
BRUNEHAMEL	:	2 titulaires
Autres communes	:	1 titulaire

PREND ACTE que seules les communes ne bénéficiant que d'un délégué titulaire unique devront désigner un suppléant. Pour les autres communes (à partir de 2 titulaires), le dispositif relatif aux pouvoirs s'appliquera désormais.

EXTENSION DE LA COMPETENCE TOURISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Afin de dynamiser et organiser rationnellement le tourisme à l'échelle du Pays de Thiérache, il est proposé de transférer la compétence "Office de Tourisme" à la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal accepte donc de modifier l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes "Les Portes de la Thiérache" comme suit :

« Compétence « Office de tourisme » :
- Accueil et information touristique,
- Promotion de la destination, en coordination avec les politiques de l'Agence de développement et de réservation de l'Aisne et le Comité régional du Tourisme,
- Communication touristique,
- Animation, accompagnement et mise en réseau des prestataires touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire,
- Conception de produits touristiques et leur commercialisation pour la cible grand public (clientèles individuelle et groupe), dans le cadre de la législation en vigueur,
- Appui au développement de l'offre touristique,
- Mise en œuvre de la politique locale du tourisme.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE VOIRIE Le point est fait sur les travaux de voirie en cours et les prochaines demandes de subvention à solliciter.

FETE PATRONALE L'organisation de la fête patronale est évoquée et donne lieu à des échanges concernant le maintien de l'ordre public.
Des mesures concernant la vente de boissons alcoolisées et la présence de jeux violents sur la place seront prises afin d'essayer de limiter les comportements violents.

TELEPHONIE MOBILE M. Le Maire fait état des démarches en cours concernant l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune : l'appui d'Yves DAUDIGNY, sénateur et de René DOSIERE, député, a été sollicité.

LIGNE LAON-LIART Lors de sa réunion du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal s'était ému de la possibilité de voir le tronçon MONTCORNET-ROZOY de la ligne LAON-LIART passer en transport à la demande.
Une motion avait donc été adressée au Conseil Régional demandant le maintien de cette liaison en ligne régulière.
Un courrier rassurant sur ce point de M. Daniel DEURFELEY, vice-président de la région Picardie, est lu par M. le Maire.

Un tour de table, au cours duquel plusieurs points de fonctionnement et de vie communale sont évoqués, clôture la séance qui est levée à 22h50.

INFORMATIONS GENERALES

Plan canicule

Dans le cadre du plan annuel de prévention contre la canicule, les personnes de plus de 60 ans ou handicapées le souhaitant, peuvent s'inscrire en Mairie afin de bénéficier de l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

ASSAINISSEMENT *(information de la Communauté de Communes)* :

Tout ne va pas à l'égout… Dernièrement, les agents du Service d'Assainissement de la Communauté de Communes ont constaté la présence de fuel dans le réseau d'assainissement. Les hydrocarbures tels que les huiles de moteur, l'essence, le gazole, peuvent avoir des conséquences néfastes sur la qualité des boues produites par la station d'épuration. A des teneurs trop importantes, ils peuvent rendre les boues impropres à leur utilisation en agriculture. En cas d'impossibilité d'épandage, seuls l'incinération ou l'enfouissement sont possibles avec des coûts importants pour la collectivité de l'ordre de 650 € par tonne de boue incinérée contre 10 € par tonne de boue épandue dans les champs. Il est donc rappelé que ne doivent pas être déversés dans les réseaux d'assainissement :

- les déchets ménagers tels que les emballages, bouteilles, lingettes, restes de repas,
- les huiles de vidanges et les hydrocarbures de toutes natures,
- les peintures, les colles, les solvants, tous les produits toxiques en général.

Les déchets dangereux des particuliers doivent être rapportés en déchetterie où ils seront collectés en vue d'être triés et traités.

BAIGNADE INTERDITE

Il est rappelé que la baignade est interdite dans la rivière "LA SERRE".
Un arrêté a été pris et des panneaux posés en différents endroits sur la berge.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE : Changement

CONSEIL GÉNÉRAL L'AISNE

Depuis le 8 juillet 2013, les permanences de Mme MALTZKORN, Conseillère en Economie Sociale et Familiale auront lieu désormais **chaque lundi de 13h30 à 15h30.**
En cas d'urgence, vous pouvez appeler à la CIPAS, Service d'Action Sociale, Forum des Trois Gares, à LAON au 03.23.24.61.36.
Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, vous pouvez contacter le CLIC au 03.23.23.78.35.

PERMANENCE
DE RENE DOSIERE
DEPUTE DE L'AISNE
1ère CIRCONSCRIPTION
Mairie de ROZOY SUR SERRE
Chaque 4ème vendredi du mois à 18h15.
Cette permanence est suspendue en juillet et août.

BIBLIOTHEQUE L'équipe de la bibliothèque a organisé **une sortie nature** le mercredi 19 juin 2013.
Cette sortie était dirigée par une personne spécialiste de l'environnement et a permis de **découvrir les insectes du Chemin Vert** (Rozoy-sur-Serre) et notamment **les insectes pollinisateurs. Une petite exposition** (5 panneaux + une maquette d'abeille + des abris pour insectes…) a été présentée aux enfants au retour de cette sortie qui s'est terminée avec **le goûter de l'amitié**. Des tranches de pain *Grand-maman* recouvertes de miel et un fondant au chocolat offert par Karine ont été distribués aux 16 enfants participants. **Un grand travail d'équipe.**

BOURSE AUX VETEMENTS

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles des Portes de la Thiérache), en partenariat avec le CCAS de Rozoy-sur-Serre, organise une bourse aux vêtements le dimanche 1er septembre 2013, de 9h00 à 17h00, salle des fêtes de Rozoy.
Pour tout renseignement : Sophie LEVEQUE au 06.79.22.45.42 ou par mail ramdesportesdelathierache-admr@orange.fr
Emplacements gratuits et limités sur réservation. Ouverture des portes à 8h00.
Seuls les vêtements enfants, linge de lit, de toilette seront acceptés. Venez nombreux !

PISCINE INTERCOMMUNALE DE CHAOURSE

Ouverture : du 6 juillet au 31 août 2013 - du lundi au vendredi de 14h00 à 19h45 - Samedi et dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - (*fermeture le jeudi 15 août*)
Tarifs : Enfants (-6 ans accompagnés) : **Gratuit-**
Enfants (6 à 18 ans) : 1,50 € (1 entrée) – 12.00 € (10 entrées)
Adultes (18 ans et +) : 2.50 € (1 entrée) – 20.00 € (10 entrées)
Un bus de ramassage gratuit (ouvert à tous) passe à ROZOY pendant les vacances d'été les lundis et jeudis après-midi. Départ place de l'Europe à 13h45. Retour à 17h10.
D'autre part, le mercredi après-midi et le samedi matin, sur réservation et en appelant au plus tard la veille avant 16h00 le numéro Azur 0.810.75.00.00, **le transport par Herbus sera également gratuit** vers la piscine.

Le DIMANCHE 4 AOUT 2013, l'association intercommunale **TACT** organise une sortie à **GUISE** : **FAMILISTERE GODIN, DUCALES au Château Fort et dans la ville. Départ : 9h00 Place de l'Europe**
Tarifs : 14 € pour les + de 18 ans - 10 € pour les – de 18 ans - Gratuit pour les – de 6 ans
10h00 - visite guidée en groupe du FAMILISTERE
12h00 - Quartier libre Ducales au château fort et dans la ville. *Les Ducales de Guise se déroulent dans le centre-ville et le château fort, et vous emmènent au Moyen-âge en compagnie des meilleurs artistes et troupes médiévistes. Cette édition propose des spectacles pyrotechniques, des représentations de comique médiéval avec des animaux comédiens, des immersions dans la vie d'un camp civil et militaire. Les gourmands iront faire leurs emplettes sur le Marché médiéval.*
L'entrée, la visite guidée et les spectacles au château sont compris. **Spectacles payants en ville et repas non compris.** Remontée dans le bus vers 17h00. **Retour prévu vers 18h00.**
Tél 03.23.98.50.59.